



## Legislation implantation cheminée

Par **cmolaude\_old**, le **24/06/2007** à **15:47**

Bonjour

Mon voisin possède une piscine , dans un local clos , dont le chauffage est assuré par une chaudière au fuel .

les fumées d' évacuation du chauffage se dirigent régulièrement vers mon jardin entraînant une pollution importante

La cheminée est située sur le toit du local de la piscine , à environ 4 mètres du sol .

Quelle est la législation en vigueur pour l' implantation d' une cheminée de ce type  
Voire pour le chauffage des piscines ...

Merci pour votre réponse

Cordialement

Claude Montferrand